Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_135-DE

MORLAIX communauté
SBO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-135

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Convention d'agrément d'un restaurant – cafétéria étudiants entre le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Bretagne et Morlaix Communauté - année universitaire 2026 - 2027

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°6 "Conforter le rayonnement et l'attractivité du territoire"

Rapporteur : Julie Hamon

La qualité de la vie étudiante, à travers notamment l'accès à la restauration, au logement, à la culture et aux loisirs, constitue un facteur déterminant de l'attractivité du territoire. Elle contribue également au développement et à la consolidation de l'offre d'enseignement supérieur proposée sur le territoire de Morlaix Communauté.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_135-DE

Dans cette perspective, et en l'absence de restaurant universitaire géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), Morlaix Communauté a créé en 2011 une cafétéria étudiante afin de proposer une offre de restauration adaptée aux étudiants du territoire.

Face à l'augmentation des effectifs étudiants, notamment liée au développement de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.), la capacité d'accueil de la cafétéria est progressivement devenue insuffisante. Afin de garantir la pérennité et la qualité du service de restauration, Morlaix Communauté a fait le choix d'en confier la gestion à un prestataire extérieur, chargé de l'ensemble de la prestation, de la production des repas à l'accueil des usagers.

Dans ce cadre, Morlaix Communauté a conclu un marché public de restauration collective avec l'association OSTAL. Depuis septembre 2023, le service est assuré au sein des locaux de l'Auberge de Jeunesse, exploitée par cette dernière.

L'agrément délivré par le CROUS Bretagne permet aux étudiants fréquentant cet établissement de bénéficier de la politique nationale de restauration universitaire à tarif social.

Morlaix Communauté sollicite ainsi, pour la sixième année consécutive, le renouvellement de cet agrément auprès du CROUS Bretagne pour l'année universitaire 2026-2027.

À compter de cette année universitaire, la mesure nationale de restauration à tarif social est généralisée à l'ensemble des étudiants, quel que soit leur statut, leur permettant de bénéficier d'un repas au tarif de 1 €. Cette évolution renforce l'intérêt du maintien de l'agrément du CROUS, afin de garantir l'accès de tous les étudiants du territoire à cette mesure.

La convention d'agrément prévoit :

- le versement d'une participation forfaitaire de 0,65 € TTC par repas servi à un étudiant, au titre de la participation du CROUS à la mission de service public de restauration étudiante ;
- le versement d'une indemnité complémentaire de 2,30 € par repas servi au tarif social de 1 €, destinée à compenser l'application de cette tarification.

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, 18 125 repas ont été servis au sein de la cafétéria étudiante, dont 4 650 repas au tarif social de 1 €, soit 25,66 % de l'ensemble des repas distribués.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines du 07 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention d'agrément entre le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Bretagne et Morlaix Communauté relative à la cafétéria étudiants pour l'année scolaire 2026-2027,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, les avenants afférents ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les prochaines conventions de renouvellement.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ